

Lutte contre le ruissellement

En 2022, une nouvelle tranche de travaux a été réalisée.

Pour rappel, ces aménagements ont pour but de ralentir le débit du fil d'eau et ainsi de protéger les infrastructures à proximité, principalement les routes et chemin d'accès sur notre commune, régulièrement inondées lors de fortes pluies.

Pour ces travaux, nous avons pu bénéficier de financement apporté par la taxe GEMAPI. « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ».

La taxe est également connue sous le nom de taxe anti-inondation.

À quoi sert-elle ? Le Code de l'environnement précise les objectifs de cette taxe :

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et aménagement des cours d'eau, des lacs et des plans d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La restauration des zones humides.



Avec l'aide de ce financement, nous avons pu réaliser un bassin « tampon », un talus et un busage sous la route du manoir.

Coût total des travaux 8491€ avec un fond de concours de la mairie de 20%.

Un peu plus en aval et toujours sur le même fil d'eau, un aménagement est prévu chemin de la cavée afin de maintenir la route praticable même en cas de fortes pluies.

Il est prévu de réaménager le fossé et de poser des buses de diamètre 400mm, permettant ainsi à l'eau de s'écouler sous la route et de conserver la chaussée praticable par tous temps. Montant des travaux : 2822€



Lutte contre le ruissellement

Enfin, le dernier point à traiter sur notre commune et toujours sur le même fil d'eau, qui dégrade le chemin et le lavoir du Mont-Houel.

Fontaine du Mont-Houel lors de fortes pluies



Le but des travaux est de prolonger le talus et de buser l'eau sous le chemin afin de rediriger le fil d'eau vers la source du St Laurent. Montant des travaux : 2542€

